

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions spécifiques aux espèces

POISSON-CARDINAL DE BANGGAI
(*PTERAPOGON KAUDERNI*)

1. Le présent document a été soumis par Comité pour les animaux*.
2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté six décisions sur *Poisson-cardinal de Banggai* (*Pterapogon kauderni*), comme suit :

À l'adresse de l'Indonésie

17.259 *L'Indonésie devrait mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion pour veiller à la durabilité du commerce international de Pterapogon kauderni, et faire rapport sur les progrès d'application de ces mesures au Comité pour les animaux, à sa 30^e session.*

À l'adresse du Secrétariat

17.260 *Sous réserve de financement externe, le Secrétariat commande une étude en vue d'évaluer les effets du commerce international sur l'état de conservation de Pterapogon kauderni et de préconiser des mesures de conservation et de gestion adaptées, s'il y a lieu.*

17.261 *Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux, à sa 30^e session, les résultats de l'étude dont il est question dans la décision 17.260.*

À l'adresse du Comité pour les animaux

17.262 *À sa 30^e session, le Comité pour les animaux examine le rapport sur les progrès soumis par l'Indonésie conformément à la décision 17.259, ainsi que les résultats de l'étude mentionnée dans la décision 17.260, et fait des recommandations à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

À l'adresse des Parties donatrices et d'autres organisations concernées

17.263 *Les Parties donatrices et autres organisations pertinentes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sont invitées et encouragées à fournir un appui à l'Indonésie et au Secrétariat en faveur de la mise en œuvre des décisions 17.260 à 17.262.*

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Mise en œuvre des décisions 17.259 à 17.261 et 17.263

3. Le Secrétariat a fait rapport de sa mise en œuvre de la Décision 17.260 au Comité pour les animaux à sa 29^e (AC29, Genève, juillet 2017) et 30^e session (AC30, Genève, juillet 2018) dans les documents [AC29 Doc. 25.1](#) et [AC30 Doc. 21.1](#), respectivement.
4. L'étude demandée par la Décision 17.260 a été généreusement cofinancée par la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) (Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique) et l'Union européenne, et fournie à l'AC30 par le document d'information [AC30 Inf. 16](#).
5. Quant à la Décision 17.259, l'Indonésie a aussi remis un rapport sur les progrès de sa mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion pour veiller à la durabilité du commerce international de *P. kauderni* at AC29 (voir document [AC29 Doc. 25.2](#)), et présenté une mise à jour à l'AC30 (voir document [AC30 Doc. 21.2](#)).

Mise en œuvre de la décision 17.262

6. Le Comité pour les animaux s'est acquitté du mandat de la Décision 17.262 aux AC29 et AC30 en établissant des groupes de travail intra session sur le poisson cardinal de Banggai à chacune de ces sessions. Lors de l'AC29, le mandat du groupe de travail était le suivant :

En tenant compte du document AC29 Doc. 25.2, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information complémentaire, le groupe de travail devra :

- a) *Faire des recommandations sur le plan de l'Indonésie visant à conserver et à gérer *Pterapogon kauderni*;*
- b) *Sur la base de ce qui précède, fournir au Secrétariat des orientations sur la manière dont l'étude demandée dans la décision 17.260 peut assister et soutenir l'Indonésie dans ses efforts pour conserver et gérer cette espèce; et*
- c) *Suggérer des moyens d'améliorer la présentation, la structure et le contenu du rapport qui sera soumis à la 30^e session du Comité pour les animaux (AC30).*

7. À partir des discussions du groupe de travail, le Comité pour les animaux a félicité l'Indonésie pour son plan d'action général et les progrès significatifs en cours et a adopté plusieurs recommandations, mentionnées dans le document [AC29 Com. 10 \(Rev. by Sec\)](#), par lesquelles l'AC29 :

a) liste les informations supplémentaires que l'Indonésie peut souhaiter fournir dans son rapport à l'AC30 ; et

b) recommande que l'étude demandée par la Décision 17.260 :

- i) évalue l'impact du commerce international sur le statut de conservation de *Pterapogon kauderni*;
- ii) analyse l'utilisation et le commerce des espèces incluant les spécimens prélevés dans la nature et issus d'élevage en captivité, en et hors Indonésie, et
- iii) évalue aussi les risques et bénéfices potentiels pour la conservation du commerce international de spécimens de poisson cardinal Banggai issus de ces sources.

8. Le groupe de travail intra session, établi lors de l'AC30 avait pour mandat :

Tenant compte des documents AC30 Doc. 21.1 et Doc. 21.2, de l'étude contenue dans le document d'information AC30 Inf. 16, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute autre information pertinente, le groupe de travail en session :

- a) examine les rapports sur les progrès soumis par l'Indonésie (AC30 Doc. 21.2) ;
- b) examine les résultats de l'étude (AC30 Inf. 16), en particulier tout avis sur les mesures de conservation et de gestion adaptées qu'elle contient ; et

c) rédige des projets de recommandations pour la 18^e session de la Conférence des Parties, s'il y a lieu.

9. À partir des discussions et du rapport du groupe de travail intra session à l'AC30, le Comité pour les animaux a adopté d'autres recommandations, présentées dans le document [AC30 Com.1 \(Rev. by Sec\)](#), avec une liste d'activités supplémentaires que l'Indonésie peut souhaiter entreprendre pour empêcher un déclin accru et idéalement rétablir ses populations de *Pterapogon kauderni*, y compris celles issues des recommandations de l'étude présentée par le document d'information [AC30 Inf. 16](#).
10. L'AC30 a aussi adopté les projets de décisions pour examen à la Conférence des Parties lors de sa 18^e session (CoP18, Colombo, 2019). Ces projets de décisions sont en Annexe 1 au présent document.

Recommandations

11. La Conférence des Parties est invitée à adopter les projets de décisions de l'Annexe 1 à ce document.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Le Secrétariat réitère l'expression de sa gratitude à l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique pour le financement de la mise en œuvre de la Décision 17.260 et félicite l'Indonésie pour ses efforts de conservation et de gestion de *Pterapogon kauderni*.
- B. Le Secrétariat soutient les projets de décisions présentés en Annexe 1, mais souhaite proposer les modifications ci-dessous pour en améliorer la clarté ou les aligner sur la pratique actuelle. Le nouveau texte est souligné ; les suppressions proposées sont ~~barrées~~.
- C. L'évaluation par le Secrétariat des implications sur la ressource de l'adoption des projets de décisions proposés est présentée en Annexe 2.
- D. Le Secrétariat recommande l'adoption par la Conférence des Parties des projets de décisions de l'Annexe 1, avec les amendements ci-dessous, et convient que les Décisions 17.259 à 17.263 ont été appliquées et peuvent être supprimées.

À l'adresse de l'Indonésie

- 18.AA L'Indonésie est encouragée à poursuivre ses mesures de conservation et de gestion afin d'assurer la durabilité du commerce international de *Pterapogon kauderni*, et est invitée à faire rapport sur ces mesures ~~à la 31^e session du Comité pour les animaux, en particulier et~~ sur la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité pour les animaux dans le document AC30 Com.1 (Rev. by Sec) à sa 30^e session.

À l'adresse des Parties

- 18.BB ~~Encourage~~ Les Parties sont encouragées à envisager d'aider l'Indonésie à mettre en œuvre la décision 18.AA.

À l'adresse du Comité pour les animaux

- 18.CC Le Comité pour les animaux, ~~à sa 31^e session,~~ examine le rapport intérimaire soumis par l'Indonésie conformément à la décision 18.AA et fait des recommandations, le cas échéant, à soumettre ~~à la 19^e session de la Conférence des Parties, le cas échéant.~~

Projet de décisions sur le Poisson-cardinal de Banggai (*Pterapogon kauderni*)

À l'adresse de l'Indonésie

- 18.AA L'Indonésie est encouragée à poursuivre ses mesures de conservation et de gestion afin d'assurer la durabilité du commerce international de *Pterapogon kauderni*, et est invitée à faire rapport sur ces mesures à la 31^e session du Comité pour les animaux, en particulier sur la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité pour les animaux à sa 30^e session.

À l'adresse des Parties

- 18.BB Encourage les Parties à envisager d'aider l'Indonésie à mettre en œuvre la décision 18.AA.

À l'adresse du Comité pour les animaux

- 18.CC Le Comité pour les animaux, à sa 31^e session, examine le rapport intérimaire soumis par l'Indonésie conformément à la décision 18.AA et fait des recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties, le cas échéant.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement.

Le Secrétariat estime que les projets de décisions n'auront pas de conséquences financières directes mais auront des conséquences en terme de volume de travail pour le Comité pour les animaux et le Secrétariat.